

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

ORDRE
pour la Réception de l'Évêque
et la Confirmation

DANS LES ÉGLISES DU DIOCÈSE



QUIMPER
IMPRIMERIE CORNOUAILLAISE

ORDRE
POUR LA RÉCEPTION DE L'ÉVÊQUE
ET LA CONFIRMATION

DANS LES ÉGLISES DU DIOCÈSE

PRÉPARATIFS

1^o Eglise. — L'église sera ornée comme aux plus grands jours de fête.

Au maître-autel, on allume six cierges. On met sur l'autel : 1^o une bourse blanche renfermant un corporal ; 2^o la clef du tabernacle ; 3^o au coin de l'Épître, un pupitre et un missel ouvert à l'oraison du Patron ou du Titulaire de l'église.

Du côté de l'Evangile, à proximité de l'autel, on place un fauteuil et un prie-Dieu pour l'Evêque.

On disposera également dans le sanctuaire, du côté de l'Épître, une crédence ou une petite table recouverte d'une nappe blanche, et qui est destinée à recevoir les objets dont l'Evêque aura besoin au cours de la cérémonie : vase de Saint-Chrême, l'aiguière et son plateau, une serviette, de la mie de pain et de l'eau.

2^o Confirmants. — Pour permettre aux confirmants de participer d'une façon plus active à la cérémonie de la Confirmation et pour leur en faire saisir le véritable sens liturgique, il y aura lieu de les y préparer en les



Église catholique
en Finistère

Document numérisé en 2026

exerçant, au cours des classes de catéchisme et de la retraite préparatoire à la Confirmation, à chanter le *Veni Creator* et à répondre à toutes les invocations et oraisons prévues au cours de la cérémonie.

Les cantiques chantés pendant la Confirmation devront, autant que possible, être appropriés à la cérémonie et entrecoupés de quelques dizaines de chapelet.

A l'église, les garçons seront placés du côté de l'Epître et les filles du côté de l'Evangile.

II

RÉCEPTION DE L'EVÊQUE

Le Prélat sera reçu par le clergé à courte distance de l'église. On disposera à cet endroit un tapis et un prie-Dieu.

A l'arrivée de l'Evêque, on sonne toutes les cloches. Le clergé, en surplis, se rend processionnellement au lieu désigné, avec croix et bannières en tête. Un enfant de chœur porte l'encensoir et la navette ; un autre le bénitier et l'aspersoir. Il y a lieu de prévoir un porte-mitre et un porte-crosse qui suivront Monseigneur pendant la procession et recevront, à l'arrivée au sanctuaire, la mitre et la crosse. Le Curé, revêtu de la chape blanche, mais sans étole, ferme la marche.

En arrivant au lieu de la réception, le clergé se placera sur deux lignes parallèles, l'une à droite, l'autre à gauche du prie-Dieu, de manière que les plus dignes en soient les plus rapprochés.

L'Evêque, ayant mis pied à terre, prend la mitre et la crosse, et s'avance vers le prie-Dieu, sur lequel il s'agenouille. A ce moment, tout le clergé le salue par la génuflexion. Le Curé, s'approchant alors du Prélat, lui présente la croix à baiser (1), sans se mettre à genoux et sans faire auparavant aucune génuflexion, mais en se bornant à le saluer ensuite d'une inclination profonde.

Après avoir salué l'Evêque, un prêtre ou un séminariste, *désigné d'avance*, prendra, dans la voiture épiscopale, la valise contenant le Pontifical, l'aiguillère et le

(1) Le Curé devra se munir d'un petit crucifix.

Saint-Chrême qu'il disposera sur la crédence de l'église, en prenant soin de remplir l'aiguillère d'eau.

Le Pontife se relève, ayant à droite le vicaire général, et à gauche le curé de la paroisse, et la procession se met en marche vers l'église, suivant l'ordre indiqué par le curé.

A l'entrée de l'église. — L'Evêque s'arrête à la porte de l'église et pénètre sous le porche.

Le curé donne alors l'aspersoir au Prélat, avec les baisers d'usage. L'Evêque se signe au front, asperge ceux qui l'entourent au dedans et au dehors de l'église, et rend l'aspersoir au curé, qui le reçoit en baisant l'anneau et l'aspersoir.

Le curé prend ensuite la navette et présente la cuiller au Pontife, en disant : *Benedicite, Reverendissime Pater*. L'Evêque met, et bénit l'encens ; puis, le curé prend l'encensoir, et encense le Prélat de trois coups.

Le clergé, qui s'est arrêté, reprend sa marche et se rend au sanctuaire, en chantant :

Ant. 1

S a-cérdos et Pónti-fex, * et virtútum ó-pifex,
pástor bóne in pó-pu-lo: ó-ra pronóbis Dóminum.
T. P. Al-le-lú-ia.

Au passage du Pontife, les fidèles s'inclinent pour recevoir sa bénédiction. Arrivé près de l'autel, l'Evêque dépose la crosse et la mitre, et s'agenouille sur le prie-Dieu préparé du côté de l'Evangile. Le curé monte au coin de l'Epître, et, tourné vers lui, chante les versets et oraison qui suivent :

- V. Protector noster aspice, Deus.
R. Et respice in faciem Christi tui.
V. Salvum fac servum tuum.
R. Deus meus, sperantem in te.
V. Mitte ei, Domine, auxilium de sancto.
R. Et de Sion tuere eum.
V. Nihil proficiat inimicus in eo.
R. Et filius iniquitatis non apponat nocere ei.
V. Domine, exaudi orationem meam.
R. Et clamor meus ad te veniat.
V. Dominus vobiscum.
R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS

Deus humilium visitator, qui eos paterna dilectione consolaris, præstende societati nostræ gratiam tuam, ut per eos, in quibus habitas, tuum in nobis sentiamus adventum. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

L'oraison achevée, le curé quitte la chape. On chante alors l'antienne et le verset du Patron, ou du Titulaire de l'église. Pendant ce temps, l'Evêque monte à l'autel, qu'il baise, va au coin de l'Épître et y chante l'oraison, que le curé lui désigne.

Revenant au milieu de l'autel, l'Evêque donne la bénédiction solennelle dans la forme usitée.

III

PRIÈRES POUR LES DÉFUNTS

Le vicaire général annonce, en quelques mots, qu'après avoir prié pour les paroissiens vivants, l'Evêque va prier pour les défunts.

On allume les cierges du catafalque ; si les dispositions de l'église ou la foule ne permettent pas de dresser le catafalque, on étend un drap mortuaire sur le pavé

du chœur, et on allume six cierges autour. On prépare le bénitier et l'encensoir.

Pendant ce temps, l'Evêque revêt l'étole et la chape noires et reçoit la mitre.

On chante alors le *Libera*. A la reprise, le curé présente au Pontife la navette, sans baisers. Le prélat met et bénit l'encens. A la fin du *Libera*, il quitte la mitre pendant que les chantes poursuivent : *Kyrie eleison...* Après quoi, l'Evêque dit : *Pater noster*, et fait l'absoute comme à l'ordinaire.

- V. Et ne nos inducas in tentationem.
R. Sed libera nos a malo.
V. In memoria æterna erunt justi.
R. Ab auditione mala non timebunt.
V. A porta inferi.
R. Erue, Domine, animas eorum.
V. Requiem æternam dona eis, Domine.
R. Et lux perpetua luceat eis.
V. Domine, exaudi orationem meam.
R. Et clamor meus ad te veniat.
V. Dominus vobiscum.
R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS

Deus, qui inter apostolicos sacerdotes famulos tuos sacerdotali fecisti dignitate vigere, præsta quæsumus, ut eorum quoque perpetuo aggregentur consortio.

Deus, veniæ largitor et humanæ salutis amator, quæsumus clementiam tuam, ut nostræ congregationis fratres, propinquos et benefactores, qui ex hoc sæculo transierunt, beata Maria semper Virgine intercedente, cum omnibus sanctis tuis, ad perpetuæ beatitudinis consortium pervenire concedas.

Deus, cujus miseratione animæ fidelium requiescunt, famulis et famulabus tuis omnibus hic et ubi-

que in Christo quiescentibus, da propitius veniam peccatorum, ut a cunctis reatibus absoluti tecum sine fine lætentur. — Per Christum Dominum nostrum.

Rj. Amen.

V. Requiem æternam dona eis, Domine.

Rj. Et lux perpetua luceat eis.

Les chantres :

V. Requiescant in pace.

Rj. Amen.

L'Evêque dépose les ornements noirs.

IV

ALLOCUTION

L'Evêque, ayant repris l'étole blanche, est conduit en chaire par le curé, et adresse la parole aux fidèles.

Après l'allocution et avant l'intonation du *Veni Creator*, un prêtre se présentera devant l'Evêque avec l'aiguillère et une serviette.

Un autre prêtre tiendra l'ampoule du Saint-Chrême pendant la cérémonie de la Confirmation.

V

CONFIRMATION

L'Evêque se lave les mains, puis se met à genoux sur le plus bas degré de l'autel, ayant à sa droite le vicaire général, et à sa gauche le curé de la paroisse. Le Pontife entonne alors le *Veni, Creator*, DONT ON NE CHANTE EN CE MOMENT QUE LA PREMIÈRE STROPHE :

Veni, Creator Spiritus,
Mentes tuorum visita,
Imple superna gratia
Quæ tu creasti pectora.

Imposition générale des mains. — L'Evêque monte à l'autel. Tous les confirmands se mettent à *genoux*, et l'Evêque, se tournant vers eux, fait les invocations suivantes auxquelles répondent les confirmands :

Spiritus sanctus superveniet in vos, et virtus Altissimi custodiat vos a peccatis.

Rj. Amen.

Le Pontife fait le signe de la croix et dit :

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

Rj. Qui fecit cælum et terram.

V. Domine, exaudi orationem meam.

Rj. Et clamor meus ad te veniat.

V. Dominus vobiscum.

Rj. Et cum spiritu tuo.

Après ces versets, le Prélat étend les mains sur les confirmands, qui inclinent la tête, pendant qu'il récite les prières suivantes :

OREMUS

Omnipotens sempiterna Deus, qui regenerare dignatus es hos famulos tuos ex aqua et Spiritu sancto, quique dedisti eis remissionem omnium peccatorum, emitte in eos septiformem Spiritum tuum sanctum Paraclitum de cœlis.

Rj. Amen.

Spiritum sapientiæ et intellectus.

Rj. Amen.

Spiritum consilii et fortitudinis.

Rj. Amen.

Spiritum scientiæ et pietatis.

Rj. Amen.

Adimple eos Spiritu timoris tui et consigna eos signo cru + eis Christi, in vitam propitiatus æternam. Per eundem Dominum nostrum Jesum Chris-

tum, Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritus sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum.

Rj. Amen.

On doit veiller à ce que tous les confirmands soient présents pendant l'imposition des mains. Si, pour une raison quelconque, un enfant se trouvait absent à ce moment-là, il devrait être amené devant l'Evêque après tous les autres, à la fin de la cérémonie, pour que le Pontife répète sur lui les prières indiquées plus haut. On veillera tout spécialement à ce que les *enfants de chœur*, qui doivent être confirmés, ne quittent pas l'église à ce moment.

Dès que l'imposition des mains a eu lieu, le chœur et les enfants reprennent le chant de la deuxième strophe du *Veni, Creator*, et continuent jusqu'à la dernière.

Qui diceris paraclitus,
Altissimi donum Dei,
Fons vivus, ignis, caritas
Et spiritalis unctio.

Tu septiformis munere,
Digitus paternæ dexteræ,
Tu rite promissum Patris,
Sermone ditans guttura.

Accende lumen sensibus,
Infunde amorem cordibus,
Infirma nostri corporis
Virtute firmans perpeti.

Hostem repellas longius,
Pacemque dones protinus :
Ductore sic te prævio,
Vitemus omne noxium.

Per te sciamus da Patrem,
Noscamus atque Filium :
Teque utriusque Spiritum,
Credamus omni tempore.

Deo Patri sit gloria,
Et Filio qui a mortuis
Surrexit, ac Paraclito,
In sæculorum sæcula.
Amen.

Quand cette hymne est achevée, on peut, pour soutenir la piété des assistants, faire chanter par les enfants des cantiques appropriés entrecoupés de dizaines de chapelet ou de quelques brefs commentaires de la cérémonie.

L'onction du Saint-Chrême. — Les enfants *ôtent leurs gants* et déposent à leur place tout ce qui pourrait gêner leur marche. Puis ils viennent par ordre, les garçons du côté de l'Epître, les filles du côté de l'Evangile,

les garçons, les bras croisés, les filles, les mains jointes, s'agenouiller successivement aux pieds du Pontife, les garçons d'un côté, les filles de l'autre, sans faire de genuflexion ni avant ni après. Ils portent à la main le *Billet de Confirmation* et le donnent au prêtre qui assiste Monseigneur. Tout en tenant les yeux modestement baissés, ils doivent avoir la tête droite et le front relevé.

Auparavant, le parrain et la marraine sont venus baiser l'anneau de l'Evêque, se placer devant le Prélat de manière à se trouver derrière l'enfant quand il est agenouillé. Ils demeurent debout, et posent la main droite sur l'épaule droite du confirmand, pendant que l'Evêque fait l'onction sur le front de celui-ci. Ils aident aussi l'enfant à s'agenouiller et à se relever.

L'Evêque, ayant reçu la mitre, vient s'asseoir à l'endroit où il doit donner la Confirmation. Le vicaire général se met à sa droite, le curé de la paroisse à sa gauche. Un clerc prend le plateau sur lequel se trouve l'ampoule du Saint-Chrême et vient se placer à gauche du Pontife, un peu en arrière.

L'Evêque prend avec le pouce du Saint-Chrême, et, donnant à chaque confirmand le nom que lui indique (au vocatif) l'un de ses assistants, il pose la main droite sur la tête de l'enfant, lui fait sur le front une onction en forme de croix, puis, avec la main, trois signes de croix, en disant :

N. Signo te signo cru + cis, et confirmo te chrismate salutis, in nomine Pa + tris, et Fi + lii, et Spiritus + Sancti.

Le Confirmé répond :

Rj. Amen.

Le Prélat frappe légèrement la joue gauche du Confirmé, en disant :

Pax tecum.

L'enfant confirmé se relève et se dirige vers le prêtre chargé de lui essuyer le front avec une boule de coton ; puis il retourne à sa place,

Lavement des mains. — A la fin de la cérémonie, pendant le chant du *Confirma hoc*, un prêtre se présentera devant l'Evêque avec l'aiguillière, de la mie de pain et la serviette.

Ant.
8. o

C on-fir-ma hoc Dé-us * quod o-perátus es in nó-bis, a témplo sáncto tú-o, quod est in Jerúsalem.

V. Gló-ri-a Pátri, et Fí-li-o, et Spirí-tu-i Sáncto.

R. Sicut é-rat in prin-ci-pi-o, et nunc, et semper, et in

saécu-la sae-cu-ló-rum. Amen. *Repetitur Ant. Confirma hoc.*

On répète l'antienne.

La prière et la bénédiction de l'Evêque. — L'Evêque, ayant quitté la mitre, monte à l'autel. Tous les confirmands se mettent à genoux, et le Pontife, tourné vers l'autel, dit :

V. Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam.

R. Et salutare tuum da nobis.

V. Domine exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS

Deus, qui Apostolis tuis sanctum dedisti Spiritum et per eos, eorumque successores, cæteris fidelibus tradendum esse voluisti ; respice propitius ad humilitatis nostræ famulatum et præsta, ut eorum corda, quorum frontes sacro Chrismate delinivimus, et signo sanctæ Crucis signavimus, idem Spiritus sanctus in eis super veniens, templum gloriæ suæ dignanter inhabitando perficiat. Qui cum Patre, et eodem Spiritu sancto vivis, et regnas Deus, in sæcula sæculorum.

R. Amen.

Après cette oraison, le Pontife ajoute :

Ecce sic benedicetur omnis homo qui timet Dominum.

• • •

Puis il se tourne vers le peuple, et bénit les confirmés en disant :

Bene + dicat vos Dominus ex Sion, ut videatis bona Jerusalem omnibus diebus vitæ vestræ, et habeatis vitam æternam.

R. Amen.

Ensuite, sur l'ordre de l'Evêque, tous les confirmés se lèvent et récitent ensemble, lentement et distinctement : *Je crois en Dieu, Notre Père, Je vous salue, Marie.*

Puis le vicaire général publie les indulgences, et annonce, s'il y a lieu, la bénédiction papale, que l'Evêque donne aussitôt.

Fin de la cérémonie. — La cérémonie de la Confirmation se termine par la Bénédiction du Saint-Sacrement (*Tantum ergo, Laudate Dominum*) et le chant du *Te Deum*.

VI

BÉNÉDICTION DES PETITS ENFANTS

Pendant le chant du *Te Deum*, Monseigneur l'Evêque prend la crosse et la mitre et se rend à l'entrée du chœur pour bénir les enfants que l'on fait défiler devant Lui.

Les parents, tenant par la main les enfants qui peuvent marcher et portant sur le bras *droit* les enfants qui ne le peuvent pas, viennent du côté de l'Evangile pour s'en aller du côté de l'Epître.

Pendant ce temps, les enfants de la Confirmation sortent en ordre de procession, avec croix et bannières. L'Evêque, accompagné du clergé, se joint à la procession, et rentre au presbytère, où il donne sa bénédiction solennelle aux enfants et aux parents.

N. B. — Monseigneur l'Evêque, si le cas se présente, donne à la sacristie, ou à domicile, la Confirmation aux malades qui ne pourraient venir à l'église.

VII

**RÉCEPTIONS AU PRESBYTÈRE
ET VISITE AUX ÉCOLES**

Après la cérémonie, Monseigneur reçoit, au presbytère, le Conseil paroissial, les pères et mères des prêtres, séminaristes, religieux et religieuses originaires de la paroisse, puis les Comités de l'Action Catholique, de l'A.P.E.L. et des œuvres de jeunesse. Nous devons faire remarquer qu'il ne s'agit pas de faire entrer au presbytère ou dans une salle la masse des hommes qui se trouvent présents aux cérémonies de la Confirmation. Le désir de Monseigneur l'Evêque est avant tout de connaître et d'entretenir les dirigeants de l'Action Catholique dans les paroisses. Ce sont les membres de ces Comités qu'il faut lui présenter et lui faire connaître.

Monseigneur visite ensuite les écoles chrétiennes. *S'il y a un chant, on devra se limiter à un seul couplet.*

VIII

CONTROLE DES REGISTRES

I. — Pour permettre au Vicaire général de faire la vérification des Registres paroissiaux, telle qu'elle est prescrite par les Statuts diocésains (art. 67, p. 15) et par le décret *Sacrosanctum*, Monseigneur l'Evêque se fera assister à l'autel, s'il y a lieu, par le Curé-Doyen ou, en son absence, par un autre prêtre et par le Recteur de la paroisse.

II. — Le Vicaire général devra trouver rassemblés à la sacristie tous les documents qu'il a charge de vérifier, à savoir :

a) Les Registres des baptêmes, mariages, décès de l'année en cours : le Registre contenant la liste des enfants confirmés lors de la dernière visite pastorale. Conformément à la note parue dans la *Semaine religieuse* du 24 Janvier 1947, cette liste devra porter les noms de ceux qui ont été confirmés par les chefs de paroisse, ainsi que les noms des parents, du parrain, le lieu et la date de la confirmation. On devra spécifier que le Sacrement a été administré en vertu de l'Indult apostolique qui le permet pour les malades en danger de mort.

Il est rappelé, à cette occasion, que les nom, prénoms, âge du confirmé et la date de la Confirmation doivent être communiqués à l'Evêché après l'administration du Sacrement.

b) Le Registre d'inscription des premières Communions privées et celui des Communions solennelles.

c) Le livre journal des recettes et des dépenses avec la série des budgets et comptes depuis la dernière visite.

d) Le Registre spécial prescrit pour l'exécution des Fondations (can. 1549).

e) La série des dossiers de mariage de l'année en cours et de l'année précédente, prévus par le Décret *sacrosanctum*. Chaque dossier portera un numéro d'ordre correspondant à celui des registres des mariages : les différentes pièces seront soigneusement classées et épinglées.

f) La collection des registres où doivent être inscrits les mariages des sujets baptisés dans la paroisse et mariés au cours de l'année et de l'année précédente.

g) Le tableau des derniers tarifs approuvés doit être affiché à la sacristie.

IX

OBSERVATIONS

1° Tenue. — MM. les Curés et Recteurs exigeront des parents que les enfants soient vêtus modestement. Les filles doivent porter des bas, et les manches de leurs robes descendront au-dessous du coude. Elles auront la tête couverte d'un chapeau, d'un voile ou d'une couronne. Le chapeau doit être renvoyé en arrière pour ne pas gêner l'onction et l'imposition de la main.

Ils veilleront également à ce que les enfants, quand ils vont se faire confirmer, *ôtent* leurs gants et laissent à leurs places tous les objets qui peuvent les embarrasser : chapeaux, livres, chapelet, etc...

2° Des parrains et des marraines. — L'Eglise veut qu'il y ait des parrains et des marraines à la Confirmation comme au Baptême, et, suivant son sexe, chaque confirmand doit être assisté ou d'un parrain ou d'une marraine. Toutefois, Nous admettons un seul parrain et une seule marraine pour tous les confirmands. Dans les grandes paroisses, où le nombre des confirmands est très considérable, il est bon cependant d'employer deux parrains et deux marraines, afin de ne pas fatiguer outre mesure la même personne.

Les parrains et marraines seront choisis parmi les personnes que le curé désirera honorer.

Il faut que les parrains et marraines : 1° aient été confirmés ; 2° réunissent les conditions exigées pour les parrains et marraines du Baptême, bien qu'on ne puisse choisir les mêmes pour la Confirmation.

3° Billets de Confirmation. — Chaque confirmand doit être muni d'un billet de Confirmation. Ce billet ne doit pas être de dimensions trop réduites ; il convient qu'il soit à peu près de la grandeur d'une page de petit manuel. Il doit porter en première ligne, et en caractères assez grands, le nom de baptême du confirmand ; plus bas, son nom de famille, et enfin la signature du curé, du vicaire ou celle d'un prêtre approuvé dans le diocèse.

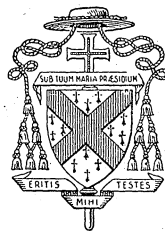
4° Inscription des confirmations dans les registres paroissiaux. — MM. les Curés et Recteurs doivent inscrire dans leurs registres paroissiaux, sur les feuilles qui y ont été insérées pour cela, les noms et prénoms de tous les nouveaux confirmés, ceux de leurs parents, le lieu et l'année de leur baptême. Cette inscription sera faite immédiatement, ou du moins le plus tôt possible après la cérémonie de la Confirmation.

Ils doivent de plus inscrire dans les registres des baptêmes, en marge de l'acte de baptême de chaque confirmé, la mention de sa confirmation, avec la date (canon 470 § 2). — Et si, parmi les confirmés, il y en a qui ont été baptisés dans une autre paroisse, ils auront soin de transmettre aux Curés des paroisses où ils ont reçu le baptême, la notification de leur confirmation. De même si le propre curé d'un ou de quelques-uns des confirmés n'est pas présent à la cérémonie, ils devront lui notifier la confirmation de leurs paroissiens (canon 799).

IMPRIMATUR :

Quimper, le 15 Février 1949.

Joseph CADIOU,
Vicaire Général.



RÉPONSES

AUX

PRIÈRES DE LA CÉRÉMONIE DE CONFIRMATION



Arrivée de Monseigneur l'Evêque

Au passage du Pontife, les fidèles s'inclinent pour recevoir sa bénédiction. Le curé monte au coin de l'Epître, et, tourné vers l'Evêque, chante les versets et oraison qui suivent, auxquels répondent les Confirmands :

℣. Protector noster aspice, Deus.

℞. **Et respice in faciem Christi tui.**

℣. Salvum fac servum tuum.

℞. **Deus meus, sperantem in te.**

℣. Mitte ei, Domine, auxilium de sancto.

℞. **Et de Sion tuere eum.**

℣. Nihil proficiat inimicus in eo.

℞. **Et filius iniquitatis non apponat nocere ei.**

℣. Domine, exaudi orationem meam.

℞. **Et clamor meus ad te veniat.**

℣. Dominus vobiscum.

℞. **Et cum spiritu tuo.**

OREMUS

Deus humilium visitator..... Per Christum Dominum nostrum. ℞. **Amen.**

Bénédiction Solennelle de l'Evêque

Après avoir chanté l'oraison du Patron de la Paroisse à laquelle les enfants ont répondu AMEN, l'Evêque revient au milieu de l'autel et donne la Bénédiction Solennelle.

℣. Sit nomen Domini benedictum.

℞. **Ex hoc nunc et usque in sæculum.**

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

℞. **Qui fecit cælum et terram.**

Benedicat vos Omnipotens Deus, Pater et Filius et Spiritus Sanctus.

℞. **Amen.**

Prières pour les défunts

A la fin du *Libera*, l'Evêque dit : *Pater noster*, et fait l'absoute comme à l'ordinaire.

℣. Et ne nos inducas in tentationem.

℞. **Sed libera nos a malo.**

℣. In memoria æterna erunt justi.

℞. **Ab auditione mala non timebunt.**

℣. A porta inferi.

℞. **Erue, Domine, animas eorum.**

℣. Requiem æternam dona eis, Domine.

℞. **Et lux perpetua luceat eis.**

℣. Domine, exaudi orationem meam.

℞. **Et clamor meus ad te veniat.**

℣. Dominus vobiscum.

℞. **Et cum spiritu tuo.**

OREMUS

Deus, cujus miseratione.....

— Per Christum Dominum nostrum.

Rj. **Amen.**

Ps. Requiem æternam dona eis, Domine.

Rj. **Et lux perpetua luceat eis.**

Les chantes :

Ps. Requiescant in pace.

Rj. **Amen.**

Confirmation

Le Pontife entonne le *Veni, Creator*, dont on ne chante en ce moment que la première strophe :

Veni, Creator Spiritus,
Mentes tuorum visita,
Imple superna gratia
Quæ tu creasti pectora.

IMPOSITION GÉNÉRALE DES MAINS. — L'Evêque monte à l'autel. Tous les Confirmands se mettent à *genoux*, et l'Evêque, se tournant vers eux, dit :

Spiritus sanctus superveniet in vos, et virtus Altissimi custodiat vos a peccatis.

Rj. **Amen.**

Le Pontife fait le signe de la Croix et dit :

Ps. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

Rj. **Qui fecit cælum et terram.**

Ps. Domine, exaudi orationem meam.

Rj. **Et clamor meus ad te veniat.**

Ps. Dominus vobiscum.

Rj. **Et cum spiritu tuo.**

Après ces versets, le Prêlat étend les mains sur les Confirmands, qui inclinent la tête, pendant qu'il récite les prières suivantes :

OREMUS

Omnipotens sempiterna Deus, qui regenerare dignatus es hos famulos tuos ex aqua et Spiritu sancto, quique dedisti eis remissionem omnium peccatorum, emitte in eos septiformem Spiritum tuum sanctum Paraclitum de cœlis.

Rj. **Amen.**

Spiritum sapientiæ et intellectus.

Rj. **Amen.**

Spiritum consilii et fortitudinis.

Rj. **Amen.**

Spiritum scientiæ et pietatis.

Rj. **Amen.**

Adimple eos Spiritu timoris tui et consigna eos signo cru + cis Christi, in vitam propitiatus æternam. Per eundem Dominum nostrum Jesum Christum, Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritus sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum.

Rj. **Amen.**

Dès que l'imposition des mains a eu lieu, le chœur et les enfants reprennent le chant de la deuxième strophe du *Veni, Creator*, et continuent jusqu'à la dernière.

Qui diceris paraclitus,
Altissimi donum Dei,
Fons vivus, ignis, caritas
Et spiritalis unctio.

Tu septiformis munere,
Digitus paternæ dexteræ,
Tu rite promissum Patris,
Sermone ditans guttura.

Accende lumen sensibus,
Infunde amorem cordibus,
Infirma nostri corporis
Virtute firmans perpeti.

Hostem repellas longius,
Pacemque dones protinus :
Ductore sic te prævio,
Vitemus omne noxium.

Per te sciamus da Patrem,
Noscamus atque Filium :
Teque utriusque Spiritum,
Credamus omni tempore.

Deo Patri sit gloria,
Et Filio qui a mortuis

Surrexit, ac Paraclito,
In sæculorum sæcula.
Amen.

Onction du Saint-Chrême

N. Signo te signo cru + cis, et confirmo
te chrismate salutis, in nomine Pa + tris,
et Fi + lii, et Spiritus + Sancti.

Le Confirmé répond :

R. Amen.

Le Prélat frappe légèrement la joue gauche du Confirmé, en disant :

Pax tecum.

L'enfant confirmé se relève et se dirige vers le prêtre chargé de lui essuyer le front avec une boule de coton : puis il retourne à sa place.

LA PRIÈRE ET LA BÉNÉDICTION DE L'ÉVÊQUE. —
Tous les confirmands se mettent à genoux, et le Pontife, tourné vers l'autel, dit :

V. Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam.

R. Et salutare tuum da nobis.

V. Domine exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS

Deus, qui Apostolis tuis sanctum dedisti Spiritum..... Qui cum Patre, et eodem Spiritu sancto vivis, et regnas Deus, in sæcula sæculorum.

R. Amen.

Après cette oraison, le Pontife ajoute :

Ecce sic benedicetur omnis homo qui timet Dominum.

Puis il se tourne vers le peuple, et bénit les Confirmés en disant :

Bene + dicat vos Dominus ex Sion, ut videatis bona Jerusalem omnibus diebus vitæ vestræ, et habeatis vitam æternam.

R. Amen.

Ensuite, sur l'ordre de l'Evêque, tous les Confirmés se lèvent et récitent ensemble, lentement et distinctement : *Je crois en Dieu, Notre Père et Je vous salue, Marie.*

IMPRIMATUR :

Quimper, le 19 Mars 1954.

Joseph CADIOU,
Vicaire général.